

.. fion d'Ostfrife ; qu'il étoit toujours certain
 .. que l'Empire n'y avoit pris aucune part &c.

Quoiqu'il en soit , il est certain qu'à l'occasion des démêlés survenus au sujet de l'Ostfrife , les Princes de la Maison d'Anhalt ont fait plusieurs démarches tendantes à obtenir justice de leurs droits à la succession du Duché de Saxe-Lauenbourg. Lorsque le dernier Duc de cette Maison mourut les prétendans qui s'éleverent pour y succéder , furent la Maison de Saxe , celle de Brunswick - Lunébourg , les Ducs de Mecklenbourg , la Maison de Neubourg , le Margrave de Bade-Bade , & le Duc de Holstein-Sonderbourg. L'Electeur de Saxe, Jean-George , fut le premier qui en 1689 prit possession , suivant les formalités du droit des Gens, des biens ouverts par cette succession. Le Duc George-Guillaume de Lunébourg-Zell en sa qualité de Colonel du Cercle de la Basse-Saxe , fit entrer des troupes dans Lauenbourg pour séquestrer ce Duché , dont il demeura en possession à titre de réunion & de pacte de confraternité. Les autres prétendans eurent recours à différens moyens pour maintenir leurs droits. L'Electeur de Saxe obtint du Conseil Aulique de l'Empire , des *Mandata restitoria* ; mais ils demeurèrent sans effet. La Maison d'Anhalt protesta & adressa ses plaintes à l'Empereur , ainsi qu'aux Etats de l'Empire en 1690. L'Empereur ordonna aux prétendans de remettre les titres & preuves justificatives de leurs prétentions devant le Conseil Aulique. L'Electeur de Saxe céda les siennes , moyennant une somme d'argent , à la Maison de Brunswick. Il n'a été donné depuis ce tems-là aucune décision. Les Etats de Lunébourg-Zell étant échus dans la suite à la Maison d'Hannover , celle-ci jugea à